

DECISION

OBJET : Acquisition, assistances (techniques et fonctionnelles), maintenance et formation de la gestion électronique de documents (GED) de la CUCM - Attribution et signature d'un accord-cadre à bons de commande sans publicité ni mise en concurrence

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L. 2122-1, L. 2125-1 1°, R. 2122-3, R. 2162-1 à R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande avec minimum et maximum, passés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur la prise « de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs marchés subséquents, dont le montant individuel est inférieur ou égal à 89 999 € HT ainsi que toute décision concernant leur avenant. »,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2020, devenu exécutoire le 21 juillet 2020, accordant délégation de signature du président à Monsieur Jean-Paul Luard, conseiller communautaire délégué,

Considérant le marché n°18031DSF du 04 juillet 2018, conclu pour la fourniture et la mise en place de la gestion électronique de documents avec la société LAN ARCHITECT et s'achevant le 21/08/2021,

Il convient donc que le prestataire, détenteur d'une attestation d'exclusivité, puisse en assurer la maintenance et les évolutions, afin :

- d'acquérir de nouveaux modules en gestion électronique documentaires,
- d'avoir une équipe de techniciens et d'ingénieurs hautement qualifiés, afin de répondre à ses besoins d'évolutions techniques et fonctionnels, ainsi que pour résoudre les éventuels problèmes rencontrés au sein de son système d'information sur son outil de gestion des délibérations,
- d'avoir un support qui permettra d'assurer la mise à jour des produits (fonctionnelles ou techniques), la mise à jour réglementaire et les maintenances (évolutives, correctives, adaptatives, réglementaires) des solutions de la collectivité,
- d'avoir une équipe de formateurs hautement qualifiés, afin de répondre à ses besoins de formation sur ses outils.

- des licences,

- des prestations allant d'une intervention de technicien(s) de quelques heures à distance ou sur site à la gestion de projet par un ou plusieurs ingénieurs sur site ou à distance,
- des packages de mises à jour (majeurs ou patches),
- des journées de formations sur le site de la collectivité,

Ces services ne pouvant être fournis que par ce prestataire pour des raisons de protection de droits d'exclusivité, des négociations ont été menées avec LAN ARCHITECT afin de conclure un nouvel accord-cadre à bons de commande pour 12 mois, reconductible 1 fois.

A l'issue des négociations, la société LAN ARCHITECT a remis une offre économiquement avantageuse,

DECIDE ce qui suit :

- Un accord-cadre à bons de commande, est conclu avec la société LAN ARCHITECT – 1 rue Gay Lussac – 25000 Besançon, pour un montant annuel de dépenses compris entre 1 000 € HT et 40 000 € HT et reconductible une fois;
- Monsieur le conseiller communautaire délégué est autorisé à signer les pièces du contrat à intervenir ;
- Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 23 juillet 2021

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 juillet 2021
et publié, affiché ou notifié le 27 juillet 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

